

Compte rendu CFDT du CCE et réunion de Négociation

Quatre accords d'entreprise ont été mis au débat et à la consultation du CCE, La GPEC, la NAO, prime transport et le télétravail.

Réunion CCE du 13 et 14 octobre 2009,

Le CCE s'est prononcé sur les accords suivants:

La GPEC n'a plus lieu d'exister, la Jurisprudence NextiraOne obtenue lors du plan social le 5 mars 2007 est caduc. Une décision de cassation autorise les licenciements, sans une GPEC et sans obligation de consultation du CCE sur la gestion des emplois.

Les avis à la CFDT sont partagés, une décision sera donnée pour le 29 octobre 2009. Au vote du CCE, un élu a voté favorable et l'autre s'est abstenu.

La NAO (négociation annuelle obligatoire),

La Nao est présentée à la signature depuis le 23 septembre. Les élus CFDT déplorent que les API soient déjà distribuées depuis le mois de juillet 2009.

Dans la NAO, deux éléments sont positifs :

La prime formateur de 20 € par jour pouvant aller jusqu'à 35 jours qui sera de toute façon versée avec ou sans signature.

Les déplacements à l'étranger, cette demande est essentiellement CFDT. Les propositions de la Direction ne nous conviennent pas.

La CFDT demandait l'indexation des indemnités sur le MG.

Pourquoi ne pas signer la NAO ? En Juillet, les 80 managers se sont déjà octroyés 1% d'AI.

Pour la prime formateur et les déplacements à l'étranger, la Direction a choisi de légiférer par note de service.

Prime Transport

La CFDT est favorable à la prime transport, elle a levé une ambiguïté sur les textes fiscaux. Une interrogation subsiste sur votre prochaine déclaration de revenu 2009.

Viendra-t-elle se substituer aux frais réels???

Aujourd'hui personne ne le sait et la CFDT n'a pas le droit de vous tromper. C'est pour cela que sans éclaircissement, la CFDT ne signera pas cet accord.

Le Télétravail :

Pour la CFDT, il n'est pas concevable de travailler à domicile sans indemnisation pour la gêne familiale occasionnée.

La CFDT demande 1€ par heure travaillée à domicile.

L'accord n'est pas encore finalisé. Nous craignons que cet accord soit une nouvelle négociation pour rien. Le CCE s'est abstenu.

La Négociation du 19 octobre 2009.

Accord seniors:

La direction retient un critère de recrutement de 1% sur trois ans soit 16 personnes au total.

Les actions retenues et imposées par la loi ne fixent pas d'obligation de résultat à l'entreprise.

A partir de janvier 2010, les entreprises seront taxées mensuellement de 1% de leur masse salariale totale, afin de les obliger à aboutir à un accord.

Statuts des planificateurs.

A la lecture d'un tract, la planification, les chefs de projets et les formateurs internes seraient poussés vers la sortie.

Nous demandons à la Direction des explications claires sur ce sujet. La CFDT redoute que d'autres services soient concernés. Pendant ce temps, NextiraOne Expert tisse sa toile d'araignée.

Pour ce qui est du projet d'avancement au statut cadre pour les planificateurs, ce ne sera pas forcément un cadeau.

Nous attendons le texte de l'accord prochainement.

De toute façon, au CCE, la Direction a décidé de continuer son plan ...



nextiraOne
THE COMMUNICATIONS EXPERTS

Les Délégués **CFDT**
au CCE

- ➔ Claudie **BOBET**
- ➔ Dominique **EDET**
- ➔ Laurent **PAULY**
- ➔ Pierre Henri **BEAUVAL**



Délégués Syndicaux CFDT

- ➔ Pierre Henri **BEAUVAL**
- ➔ Pascal **BERTHELOT**
- ➔ Claudie **BOBET**
- ➔ Philippe **DUBOIS**
- ➔ Jacky **JOURNET**
- ➔ Cécile **GAUTIER**
- ➔ Jean François **GROS**
- ➔ Bernard **GUYONNAUD**
- ➔ Laurent **PAULY**
- ➔ Herve **PHILIPPE**